



**Délibération**  
DAAJ/LK

Envoyé en préfecture le 21/12/2022  
Reçu en préfecture le 21/12/2022  
Publié le  
ID : 017-211704150-20221215-2022\_177A-DE



## CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 15 DECEMBRE 2022

**2022 – 177 DESIGNATION D’UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL POUR SIEGER AU SEIN DE COMITE DE TUTELLE DE L’ASSOCIATION « ABBAYE AUX DAMES, LA CITE MUSICALE »**

**Président de séance :** DRAPRON Bruno, Maire

**Etaient présents : 25**

DRAPRON Bruno, CHEMINADE Marie-Line, CALLAUD Philippe, BERDAI Ammar, TOUSSAINT Charlotte, BARON Thierry, BUFFET Martine, CAMBON Véronique, TERRIEN Joël, JEDAT Günter, CHANTOURY Laurent, DAVIET Laurent, ABELIN-DRAPRON Véronique, AUDOUIN Caroline, DEBORDE Sophie, GUENON Delphine, EHLINGER François, DEREN Dominique, BENCHIMOL-LAURIBE Renée, MAUDOUX Pierre, MARTIN Didier, MACHON Jean-Philippe, ARNAUD Dominique, CATROU Rémy, MELLA Florent

**Excusés ayant donné pouvoir : 9**

CARTIER Nicolas à DEBORDE Sophie, CHABOREL Sabrina à MAUDOUX Pierre, CREACHCADEC Philippe à CHEMINADE Marie-Line, DIETZ Pierre à BENCHIMOL-LAURIBE Renée, DELCROIX Charles à EHLINGER François, PARISI Evelyne à DRAPRON Bruno, ROUDIER Jean-Pierre à ARNAUD Dominique, TORCHUT Véronique à BERDAI Ammar, VIOLLET Céline à MACHON Jean-Philippe

**Absente excusée : 1**

BETIZEAU Florence

**Secrétaire de séance :** DEBORDE Sophie

**Date de la convocation :** 08/12/2022

**Date de publication :** 21 DEC. 2022

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l’article L.2121-21,

Vu la délibération n°2020-97 du conseil municipal du 17 septembre 2020 portant désignation de deux représentants du conseil municipal pour siéger au sein du comité de tutelle de l’association Abbaye aux dames, la cite musicale,

Vu l’arrêté n°21-3472 du 26 novembre 2021 portant retrait de délégation de fonction et de signature à la 9ème adjointe au Maire,

Vu les statuts de l’association Abbaye aux dames, la cite musicale, un comité de tutelle composé des représentants de l’Etat et des collectivités locales est mis en place,

Considérant que ce comité de tutelle a pour mission de contrôler la gestion de l’association à travers l’analyse des comptes et tous les documents appropriés,



Considérant que la Ville de Saintes est un des principaux partenaires de l'association, à ce titre elle a deux sièges au sein du comité de tutelle,

Considérant que les représentants actuels du conseil municipal pour siéger au sein du comité de tutelle de l'association Abbaye aux dames, la cite musicale sont :

- Madame Dominique DEREN,
- Monsieur Philippe CALLAUD,

Considérant qu'en raison du retrait des délégations de Madame Dominique DEREN, il convient de désigner un nouveau représentant du conseil municipal pour la remplacer,

Considérant qu'il est proposé comme candidats pour représenter la Ville au sein de l'Association pour le Prêt de Matériel d'Actions Culturelles en remplacement de Madame DEREN Dominique, les personnes suivantes :

- Candidat proposé par la liste « L'action, le cœur en plus ! » : Monsieur DRAPRON Bruno,
- Candidat proposé par la liste « Saintes 2026 : belle, durable, vivante » : Monsieur MACHON Jean-Philippe,

Après consultation de la Commission « Vivre Ensemble » du jeudi 1<sup>er</sup> décembre 2022,

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer :

- Sur le principe d'un vote à main levée,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité cette proposition.

**Pour l'adoption : 34**

**Contre l'adoption : 0**

**Abstention : 0**

**Ne prend pas part au vote : 0**



Considérant le dépôt des propositions de candidats suivants :

|   |  |
|---|--|
| <b>Candidat liste « L'action, le cœur en plus ! »</b> | <b>Candidat liste « Saintes 2026 : belle, durable, vivante »</b> |
| Monsieur DRAPRON Bruno                                | Monsieur MACHON Jean-Philippe                                    |

Il est ensuite procédé au vote à main levée :

Ont obtenu :

| Candidats                     | Suffrages obtenus<br>(en chiffre) | Suffrages obtenus<br>(en toutes lettres) |
|-------------------------------|-----------------------------------|--|
| Monsieur DRAPRON Bruno        | 22                                | Vingt-deux                               |
| Monsieur MACHON Jean-Philippe | 10                                | Dix                                      |

- Sur la désignation d'un représentant pour siéger au sein du comité de tutelle de l'association Abbaye aux dames, la cite musicale : Monsieur DRAPRON Bruno.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

ADOpte à la majorité cette proposition.

**Pour l'adoption : 22**

**Contre l'adoption : 10** (ARNAUD Dominique en son nom et celui de ROUDIER Jean-Pierre, BENCHIMOL-LAURIBE Renée en son nom et celui de DIETZ Pierre, DEREN Dominique, MACHON Jean-Philippe en son nom et celui de VIOLLET Céline, MARTIN Didier, MAUDOUX Pierre en son nom et celui de CHABOREL Sabrina)

**Abstentions : 2** (CATROU Rémy et MELLA Florent)

**Ne prend pas part au vote : 0**

Les conclusions du rapport,  
mises aux voix, sont adoptées.  
Pour extrait conforme,

Le Maire,

Bruno DRAPRON

La secrétaire de séance,

Sophie DEBORDE

En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication.